



Menaces ministérielles contre la laïcité : la FNEC FP FO renouvelle son attachement à la loi de 1905

Communiqué du 10/11/2015

Alors que la ministre de l'Éducation nationale vient de publier un livret «Laïcité» pour accentuer sa pression afin de contraindre les parents, les élèves et les personnels de signer une charte gouvernementale dite de la Laïcité, la FNEC FP FO tient à rappeler son attachement aux principes fondateurs de la laïcité de l'École et de l'État déclinés dans les lois Jules Ferry de 1882 et la loi de séparation des églises et de l'État de 1905.

Contrairement à ce qu'affirme la ministre tant dans son discours du 4 novembre 2015 que dans son livret, la laïcité n'est pas définie par «une manière de penser ensemble». Une telle conception aboutit en définitive à discipliner les consciences individuelles, ce qui n'a jamais été dans l'intention des fondateurs de la laïcité. Elle aboutit à chercher à déclinier la laïcité par territoires locaux, par établissements autonomes, et à faire l'impasse sur l'application de la loi républicaine de 1905 sur le territoire national.

A l'inverse, comme vient de le rappeler le secrétaire général de la cgt FO, *«la neutralité laïque doit notamment s'exercer à l'Éducation nationale avec l'application de la formule «Fonds publics à l'École Publique» ... »*

La FNEC FP FO met en garde la ministre sur le fait que ses préconisations, notamment «l'organisation – par les enseignants et les personnels de direction NDLR - de débats rassemblant les élèves et leurs parents autour de thèmes relatifs à la laïcité» débouchent non seulement sur une remise en cause de la neutralité laïque mais également sur une mise en cause des garanties statutaires des personnels à qui la ministre attribue des missions hors statut.

La FNEC FP FO demande à la ministre de se concentrer plutôt sur ses propres responsabilités en la matière qui passent par l'application de la loi de 1905 et l'abrogation des lois dérogatoires, à commencer par la loi DEBRE autorisant le financement de l'enseignement privé au détriment de l'École de la République.

En conséquence, la FNEC FP FO fait sienne les déclarations du secrétaire général de la confédération qui développe en direction de la Libre Pensée : *«qu'il est bon de rappeler l'attachement à des valeurs républicaines fondatrices, qui plus est, dans une période de crise où l'ultra-libéralisme sacrifie le social au nom du sociétal, parle de laïcité plurielle ou de reconnaissance du communautarisme. La laïcité comme la démocratie ne se décline pas : elle est ou elle n'est pas !»*

La FNEC FP FO rappelle donc sa revendication d'abrogation de la loi Debré et appelle ses adhérents qui le souhaitent, à titre individuel, à participer à :

**la manifestation nationale du 5 décembre 2015
qui partira à 15 heures de la place de la République à Paris**

Montreuil, le 10 novembre 2015